



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX
CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-212202741-20260528-DCM2026052809-DE

Date de convocation

Le 22.05.2026

Nombre de conseillers

en exercice : 11
Présents : 09
Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le 28 mai 2026 à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOGUES, Maire de Saint-André-Des-Eaux.

Etaient présents : Jean-Louis NOGUES, Lémuel MONDESIR, Xavier GISSEROT, Arnaud GOURDEL, Michel BARDIN, Gaëlle CROGUENNEC, Isabelle HOARAU, Anne-Lise MOREL, Mael PIRIOU.

Absentes excusées : Agathe GOUEDARD, Tyfenn BAUBRY,

Pouvoirs : Tyfenn BAUBRY à Arnaud GOURDEL, Agathe GOUEDARD à Lémuel MONDESIR.

Secrétaire de séance : Gaëlle CROGUENNEC.

Délibération n°
2026-05-28/09

Enedis : Désignation d'un correspondant tempête

Suite aux dernières élections municipales, la société ENEDIS procède à la mise à jour des coordonnées des maires ainsi que des correspondants « tempêtes » au sein de chaque collectivité.

Lors d'évènements climatiques majeurs, une coordination étroite entre la collectivité et Enedis est indispensable afin de permettre une réalimentation des clients dans les meilleurs délais.

Il est rappelé ci-dessous les missions du correspondant tempête :

- Assurer une diffusion efficace des informations et des consignes de sécurité auprès des habitants ;
- Accélérer le diagnostic des dégâts et la localisation des incidents ;
- Faciliter la priorisation des actions de réalimentation.

Le conseil municipal réunit ce jour et après en avoir délibéré à l'unanimité, **DESIGNE** Jean-Louis NOGUES comme correspondant tempête.

Pour copie conforme et certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le

03 JUIN 2026

Le Maire,
Jean-Louis NOGUES

La Secrétaire de séance,
Gaëlle CROGUENNEC